



Bems Consult

**Veille juridique**

# **CODE NUMERIQUE**

**Tome 1**

**ORDONNANCE-LOI N°23/010 du 13 mars 2023  
RELATIVE AU CODE NUMERIQUE**

**Tax Team**

La RDC est nouvellement dotée du code du numérique promulguée sous ordonnance loi 23/010 du 13 mars 2023.

Ce code de 390 articles, régleme les activités dans l'espace congolais et constitue un instrument de référence important pour les acteurs du secteur.

Le livre préliminaire traite de l'objet, du champs d'application et des définitions.

Les champs couverts par cette ordonnance sont:

- Activités et services numériques;
- Aux écrits, outils électroniques et prestataires des services de confiance;
- Aux contenus numériques;
- A la sécurité et protection pénale des systèmes informatiques.

L'Ordonnance-Loi définit l'activité ou service numérique comme étant une prestation proposée et/ou fournie au moyen d'un système informatique ou d'un réseau de communication électronique en vue notamment de créer, de traiter, de stocker ou de diffuser des données.

Quant aux prestataires de services de confiance, le concept désigne le service électronique qui consiste:

- En la création, la vérification, et la validation des signatures électroniques, des cachets électroniques ou d'horodatages électroniques, des services d'envoi recommandé électronique et des certificats relatifs à ces services;
- En la création, vérification et validation des certificats pour l'authentification des sites internet- en la conservation de signature électronique, des cachets électroniques, ou des certificats relatifs à ces services.

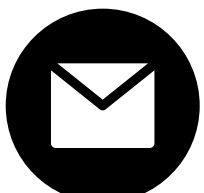
# CONTACT US



**+243 829076691**



**[www.bemsconsult.com](http://www.bemsconsult.com)**



**[contact@bemsconsult.com](mailto:contact@bemsconsult.com)**



**1525, Boulevard du 30 juin, Immeuble  
Vulambo (Ex. Shell), 7e étage, Local II**

